



1 place de l'Hôtel de Ville
68210 DANNEMARIE
Tél : 03.89.25.00.13
Courriel : mairie@dannemarie.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE DU MAIRE n° 66/2022 Autorisation d'occupation du domaine public de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.542-2 et suivants et L.2542-2 et suivants ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

VU les articles R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-10 et R 417-12 du Code de la Route ;

VU la demande de la Sté d'Outillage de Saint Etienne en date du 30 mai 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer l'occupation privative du domaine public de la circulation et du stationnement, à l'occasion d'une vente.

ARRETE

Article 1 : La sté d'Outillage de Saint Etienne est autorisée à stationner, s'implanter et vendre à bord de leur camion magasin, sur le parking du Stade de Dannemarie, situé rue du Stade le **samedi 29 octobre 2022 de 8h30 à 12h30**.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits sur le lieu d'implantation de la vente.

Article 3 : En aucun cas les installations ne devront empiéter sur le passage de sécurité et d'accessibilité pour les véhicules de secours, et toutes précautions concernant la libre circulation des piétons seront prises.

Article 4 :

La bénéficiaire est tenue de respecter les règles d'hygiène et de salubrité publique durant toute la période d'occupation du domaine public.

Article 5 :

Pour cette installation, une redevance sera perçue par la commune selon les tarifs en vigueur, fixés par décision du Maire, n°04/2021 en date du 4 mars 2021.

Article 6 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie,
- M. le Commandant du Centre de Secours des Sapeurs-Pompiers de Dannemarie
- La Police Municipale
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de la commune de Dannemarie

Fait à Dannemarie, le 1^{er} juin 2022

Le Maire

Alexandre BERBETT

